

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

Le conseil de la municipalité du Canton de Roxton siège en séance extraordinaire, ce 20 janvier 2022, par voie de visioconférence, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Pascal Richard
M. Stéphane Martin
M. François Gastonguay
M. Éric Beauregard

Étaient absents : M. Stéphane Beauregard
M. François Légalé

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

Les membres du conseil ont tous reçu l'avis de convocation conformément à la loi.

19-01-2022

1. **Abat-poussière 2022**

CONSIDÉRANT QUE Somavrac CC a transmis une proposition pour la fourniture de 65 000 litres de chlorure de calcium 35% en vrac liquide au coût de 0,3143\$/litre;

CONSIDÉRANT QU'après vérification du prix auprès de d'autres fournisseurs ce prix est le moins élevé;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Martin

Appuyé par M. Éric Beauregard

Et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir la proposition de Somavrac C.C pour la fourniture de chlorure de calcium 35% liquide à 0,3143\$/litre.

Adoptée

2. **Dépôt de la liste des contrats de plus de 2000 \$ conclus avec le même contractant totalisant une dépense de plus de 25 000 \$ pour l'année 2021**

La liste des contrats de plus de 2000 \$ conclus avec le même contractant totalisant une dépense de plus de 25 000 \$ pour l'année 2021 est déposée. La liste sera disponible sur le site internet de la municipalité pour consultation.

3. **Avis de motion – Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie de élus municipaux et abrogeant toute réglementation antérieure quant à cet objet**

Le conseiller M. Pascal Richard donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil sera soumis pour adoption un règlement relatif au Code

d'éthique et de déontologie des élus municipaux, énonçant les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles déontologiques devant guider les membres du conseil, pour être adopté.

Le projet de ce règlement est présenté séance tenante.

M. Pascal Richard procède également au dépôt du projet de règlement.

4. **Avis de motion - Règlement numéro 324-2018 modifiant le règlement numéro 309-2016 portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité du Canton de Roxton**

Le conseiller M. Stéphane Martin donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil sera soumis pour adoption un règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, énonçant les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles déontologiques devant guider les employés municipaux, pour être adopté.

Le projet de ce règlement est présenté séance tenante.

M. Stéphane Martin procède également au dépôt du projet de règlement.

20-01-2022

Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Pascal Richard
appuyé par M. Éric Beauregard
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.
